

SOMMAIRE

A - LES RÉGIMES DE LA FONCTION PUBLIQUE, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES & HOSPITALIÈRES

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	A10
■ Présentation générale	A10
■ Régime des fonctionnaires civils et des militaires de l'État	A11
■ C N R A C L	A12
■ Droit à l'information	A13
FINANCEMENT DES RÉGIMES	A20
■ Assiette de cotisations	A20
■ Taux de cotisation	A21
■ Historique	A22
■ Surcotisation des agents à temps partiel ou à temps non complet	A23
■ Paiement et déclaration des cotisations	A24
■ Agents en position de détachement	A25
AFFILIATION	A30
■ Personnels affiliés	A30
■ Conditions de nationalité	A31
■ Conditions relatives à l'emploi	A32
■ Conditions d'âge	A33
CONSTITUTION DU DROIT À PENSION	A40
■ Ouverture du droit	A40
■ Services effectifs	A41
■ Périodes assimilées à des services effectifs	A42
■ Périodes rachetées	A43
■ Périodes exclues de la constitution du droit	A44
CONSTITUTION DU DROIT À PENSION : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX MILITAIRES	A50
■ Ouverture du droit à pension	A50
■ Services pris en compte dans la constitution du droit à pension	A51

DURÉE D'ASSURANCE LIQUIDABLE	A60
■ Services liquidables	A60
■ Bonifications pour enfants	A61
■ Bonifications de dépaysement pour services civils hors d'Europe	A62
■ Bénéfices de campagne	A63
■ Bonification pour l'exécution d'un service aérien ou sous-marin commandé	A64
■ Bonification accordée aux professeurs de l'enseignement technique	A65
■ Bonification accordée aux agents dont l'emploi est classé en catégorie insalubre	A66
■ Bonification accordée aux sapeurs-pompiers professionnels	A67
■ Bonification accordée aux militaires	A68
■ Prise en compte des bonifications dans le calcul des droits	A69
VALIDATION DE SERVICES ET ANNÉES D'ÉTUDES	A70
■ Validation de services	A70
■ Rachat des années d'études	A71
■ Demande de validation	A72
■ Situation d'agents susceptibles d'être titularisés	A73
CALCUL DE LA PENSION	A80
■ Pensions liquidées avant le 01/01/04 ou dont le droit à pension est ouvert avant le 01/01/04	A80
■ Droits ouverts et pensions liquidées à compter du 1 ^{er} janvier 2004	A81
■ Émoluments de base	A82
■ Minimum de pension	A83
■ Maximum de pension	A84
■ Majorations de pension	A85
■ Calcul de la pension ou solde de réforme - Dispositions applicables aux militaires	A86
■ Revalorisation des pensions	A87
ENTRÉE EN JOUISSANCE DE LA PENSION	A90
■ Généralités	A90
■ Radiation des cadres	A91
■ Âge d'admission à la retraite ou âge de liquidation	A92
■ Emplois classés en services actifs ou insalubres	A93
■ Mise en paiement de la pension	A94
■ Dispositions applicables aux militaires	A95

MISE À LA RETRAITE POUR INVALIDITÉ **A100**

- Reconnaissance de l'invalidité A100
- Radiation des cadres A101
- Invalidité imputable au service A102
- Invalidité non imputable au service A103
- Minimum de pension civile d'invalidité A104
- Majoration tierce personne A105
- Reprise d'activité A106
- Dispositions applicables aux militaires A107

PRÉLÈVEMENTS SUR LES PENSIONS **A110**

- Cotisation d'assurance maladie A110
- Contribution sociale généralisée (CSG) A111
- Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) A112
- Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) A113
- Tableau récapitulatif des prélèvements sur les pensions au 1^{er} janvier 2021 A114

LIQUIDATION ET CONCESSION DE LA PENSION FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT **A120**

- Demande de retraite A120
- Communication des informations nécessaires à la liquidation A121
- Concession de la pension A122
- Recours A123

LIQUIDATION ET CONCESSION DE LA PENSION FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET HOSPITALIÈRE **A130**

- Demande de retraite A130
- Constitution du dossier A131
- Recours A132

PAIEMENT DES AVANTAGES DE RETRAITE **A140**

- Point de départ du paiement A140
- Modalités de paiement A141
- Sommes indûment perçues A142
- Allocations provisoires A143

RÈGLES RELATIVES AUX CUMULS	A150
■ Cumul de plusieurs pensions	A150
■ Cumul emploi retraite pensions mises en paiement avant le 01/01/2004	A151
■ Cumul emploi retraite - pensions mises en paiement à compter du 01/01/2004	A152
■ Cumul emploi retraite – pensions prenant effet à compter du 1 ^{er} janvier 2015	A153
■ Obligations et sanction	A154
■ Synthèse sur l'évolution des règles de cumul emploi retraite	A155
PENSIONS DE RÉVERSION	A160
■ Dispositions communes à toutes les pensions de réversion	A160
■ Pension de veuve ou de veuf	A161
■ Pension d'orphelin	A162
■ Partage des pensions de réversion entre plusieurs ayants cause	A163
■ Pension de réversion provisoire	A164
PRESTATIONS NON CONTRIBUTIVES	A170
■ Allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS)	A170
■ Secours viager	A171
■ Allocation supplémentaire	A172
■ Allocation de solidarité aux personnes âgées	A173
TITULAIRES SANS DROIT À PENSION DANS LE RÉGIME DE LA FONCTION PUBLIQUE	A180
■ Généralités	A180
■ Rétablissement des droits à l'assurance vieillesse du régime général	A181
■ Rétablissement des droits à l'IRCANTEC	A182
■ Procédure	A183
RÉGIME ADDITIONNEL	A190
■ Textes	A190
■ Champ d'application	A191
■ Financement - cotisations	A192
■ Calcul de la retraite	A193
■ Réversion	A194
DISPOSITIF AMIANTE	A200
■ Cessation anticipée d'activité au titre de l'amiante	A200

B - ASSURANCE VIEILLESSE RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE (CNAV) B10

- Organisation de la branche vieillesse B10

FINANCEMENT DE L'ASSURANCE VIEILLESSE B20

- Cotisation vieillesse B20
- Fonds de solidarité vieillesse et fonds de réserve B21
- Financement par un tiers : assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) B22

ASSURANCES VOLONTAIRES B30

- Assurance volontaire vieillesse B30
- Assurance volontaire des expatriés B31

INFORMATION DU SALARIÉ AU REGARD DE SES DROITS B40

- Relevé de carrière (compte individuel) B40
- Constitution du dossier de liquidation B41
- Droit à l'information - RIS et estimation indicative globale B42

CALCUL DE LA PENSION VIEILLESSE B50

- Ouverture des droits B50
- Méthode de calcul B51
- Calcul du salaire annuel moyen B52
- Coefficients de revalorisation applicables au 1^{er} janvier 2021 B53
- Circulaires CNAV n° 2007-19, n° 2007-2, n° 2007-3 B54

TAUX DE PENSION B60

- Principe général B60
- Liquidation au titre des cas particuliers B61
- Calcul du taux de pension B62
- Tableau à lecture directe du taux de pension B63
- Maintien de l'âge à taux plein à 65 ans B64

DURÉE D'ASSURANCE AU RÉGIME GÉNÉRAL	B70
■ Règle du prorata au 1/150 ^e - passage progressif au 172 ^e	B70
■ Périodes cotisées	B71
■ Périodes rachetées	B72
■ Rachat des années d'études supérieures et années incomplètes (VPLR)	B73
■ Versement pour la retraite à tarif préférentiel	B74
■ Assurance volontaire vieillesse des rapatriés	B75
■ Périodes assimilées	B76
■ Majorations de la durée d'assurance	B77
■ Validations particulières	B78
■ Périodes d'apprentissage	B79
PENSION PAYÉE	B80
■ Minimum des pensions	B80
■ Maximum des pensions	B81
■ Majoration de pension "surcote"	B82
AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES	B90
■ Majoration pour enfants	B90
■ Majoration conjoint à charge	B91
■ Majoration tierce personne	B92
DÉPARTS ANTICIPÉS À LA RETRAITE	B100
■ Salariés ayant commencé à travailler jeunes	B100
■ Salariés handicapés	B101
■ Retraite liée à l'incapacité permanente	B102
■ Retraite liée à la pénibilité : compte C2P	B103
PRÉLÈVEMENTS SUR LES PENSIONS	B110
■ Cotisation d'assurance maladie	B110
■ Prélèvements sociaux (CSG, CASA, CRDS)	B111
■ Prélèvement en fonction du domicile fiscal	B112
PENSION DE SUBSTITUTION	B120
■ Généralités	B120
RETRAITE PROGRESSIVE	B130
■ Champ d'application professionnel	B130
■ Détermination de la fraction de pension	B131

CUMUL EMPLOI-RETRAITE	B140
■ Principe de cessation d'activité	B140
■ Cumul emploi-retraite limité	B141
■ Cumul emploi-retraite et départs anticipés	B142
■ Limite de cumul des activités particulières	B143
■ Cumul emploi-retraite des élus locaux	B144
■ Circulaires CNAV portant sur le cumul emploi-retraite	B145
DEMANDE DE LA RETRAITE	B150
■ Imprimé de demande	B150
■ Date d'effet de la pension	B151
■ Nationalité et résidence	B152
■ Couverture sociale du retraité	B153
■ Demande déposée auprès de plusieurs régimes	B154
PAIEMENT DES PRESTATIONS	B160
■ Revalorisation des pensions	B160
■ Paiement des pensions	B161
■ Versement forfaitaire unique : pension liquidées avant le 01/01/2016	B162
■ Décès de l'assuré	B163
■ Assuré présumé absent	B164
■ Saisies sur pensions	B165
■ Prescription	B166
PENSION DE RÉVERSION	B170
■ Bénéficiaires	B170
■ Calcul de la pension de réversion	B171
■ Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	B172
■ Plafond de ressources à ne pas dépasser pour ouvrir droit à la pension de réversion	B173
■ Tableau de synthèse sur la réversion du régime général	B174
PLAFONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE	B180
■ Montants successifs du plafond de Sécurité sociale en valeur annuelle	B180
LA RÉFORME DES RETRAITES : LOI N° 2014-40 DU 20 JANVIER 2014	B190
■ Synthèse de la réforme des retraites	B190

C - LE RÉGIME DE L'IRCANTEC

IRCANTEC	C10
■ Institution de retraite complémentaire	C10
■ Élus locaux	C11
■ Cotisations	C12
■ Calcul de la retraite	C13
■ Majoration pour enfants	C14
■ Age de la retraite	C15
■ Validation des périodes	C16
■ Validations gratuites	C17
■ Médecins	C18
■ Liquidations & paiements	C19

RETRAITE PROGRESSIVE	C20
■ Généralités	C20
■ Réversion	C21
■ Capital décès	C22
■ Assurance dépendance	C23

Y - ADRESSES UTILES

■ Services des pensions	Y10
■ Régimes spéciaux	Y20
■ Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT)	Y30
■ CICAS (Centre d'information et de coordination de l'action sociale)	Y40
■ Régimes des travailleurs non-salariés	Y50

Z - INDEX ALPHABÉTIQUE